

Enseignant référent départemental pour les usages du numérique

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants du 1er degré

Lieu d'exercice : L'enseignant référent départemental pour les usages du numérique est installé administrativement à la direction des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes. Il est amené à se déplacer sur le département.

Date de prise de fonction : rentrée scolaire 2022

Conditions de nomination : nomination à titre définitif

Conditions de rémunération : indemnité de mission particulière taux 1 (104.16€/mois), non cumulable avec l'ISAE

Organisation du temps de travail : L'enseignant référent départemental pour les usages du numérique est totalement déchargé de service d'enseignement. Poste à temps plein dont la mission dépasse le cadre des horaires scolaires, l'ERUN est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.

Cadre réglementaire : Les référents numériques départementaux sont placés sous l'autorité de l'IA-DASEN et du Secrétaire Général de la DSDEN. Leur action est coordonnée par le conseiller pédagogique départemental au numérique. Il est membre de l'équipe du pôle numérique départemental et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale.

Description des missions :

Accompagnement et formation

- Accompagner les services administratifs, les personnels des inspections, les formateurs départementaux dans l'usage des applications métier, des applications bureautiques et des divers outils numériques (enquêtes, évaluations...),
- Développer la formation hybride, accompagner les formateurs,
- Dans le cadre de la formation continue, assurer la coordination auprès des équipes de circonscription et des enseignants des dispositifs de formation M@gistère,
- Ils apportent leur expertise dans le domaine des outils numériques auprès des différents acteurs départementaux pour définir, améliorer les procédures,
- Cet accompagnement est complété par des formations construites et animées par les référents départementaux, éventuellement soutenus par les référents de circonscription pour certaines. Ces formations pourront demander la mise en place d'espaces dédiés et la création de supports de formation multimédias,
- Prendre en charge les formations des directeurs dans ces mêmes domaines des applications métiers et des outils bureautiques.

Suivi d'applications, gestion des dispositifs

- Suivi des grandes opérations de gestion départementales (campagnes de validation d'effectifs et de prévisions dans ONDE, Affelnet, ...) et les enquêtes. Ils participent à la réussite de ces opérations et à la fiabilisation des données recueillies. Dans ce domaine, ils peuvent être soutenus par les référents de circonscription qui pourront relayer leur action sur le terrain,
- Aider à la conception de projets départementaux ou académiques, à leur régulation,
- Contribuer à l'analyse des résultats des évaluations,
- Dans le cadre des relations avec les partenaires institutionnels (Rectorat), assurer le lien avec les services de la D.S.I. du Rectorat pour les applications informatiques mises à disposition des circonscriptions ou des directeurs d'écoles (Onde, Affelnet, LSU, Portail Esterel...).

Communication et élaboration d'outils au service des usages

- En fonction des besoins, ils peuvent être sollicités pour concevoir, mettre en œuvre des outils/applications visant à améliorer le fonctionnement des services et le pilotage,
- Coordination et gestion du matériel du pôle numérique,
- Travailler en équipe au sein du pôle, assurer une veille active dans le développement des équipements numériques et applications, participer à leur configuration et entretien.

Protection des données dans le cadre du RGPD

- Sensibiliser les agents, les assister dans le domaine juridique, déontologique et d'équipement en matière du numérique.

Compétences et qualités requises :

- Double compétence, pédagogique et technique (la maîtrise de compétences spécifiques en termes de traitements de données, cartographie, développement d'applications constituerait une plus-value)
- Expérience en formation d'adultes souhaitée ;
- Posséder des connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation ;
- Maîtriser les logiciels courants de bureautique et de création multimédia ;
- Bien connaître les applications métier de l'éducation nationale ;
- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et variés.
- Qualité d'écoute et disposition au travail en équipe.
- Disponibilité.
- Ethique professionnelle.
- S'engager pleinement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : la conseillère pédagogique départementale pour le numérique : cpdi.ia06@ac-nice.fr

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.